

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2306

15 octobre 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| 19 B S.A. | 110643 | Lux-Investigations Sàrl | 110652 |
| ACDSI S.A. | 110660 | Mast Enterprises Holding S.A. | 110688 |
| Alma S.A. | 110643 | Mayence S.A. | 110670 |
| Amerifoods | 110656 | Meta Investissement S.A. | 110671 |
| Amoxi S.A. | 110643 | Montclair S.A. | 110670 |
| Atelier Métallique DOSTERT Contern S.à r.l. | 110652 | ND Capital S.A. | 110677 |
| Avonla Korea I Holdings (Luxembourg), Sàrl | 110642 | Operations Technologies S.A. | 110664 |
| Ayder S.A. | 110652 | Partnair Luxembourg S.A. | 110656 |
| B & B Bepuvo Holding S.A. | 110656 | PCM Holding S.à r.l. | 110664 |
| BDM Technologies Holding S.A. | 110660 | Pfizer Precision Holdings Sàrl | 110652 |
| Cadel Finances S.A. | 110642 | PKB International S.A. | 110678 |
| Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A. en abrégé C.M.L. | 110642 | Real Estate Associates | 110643 |
| Damolou Financière S.A. | 110660 | Reinbro Investments SA | 110656 |
| Eleonora Holding S.A. | 110663 | Research & Development International S.A. | 110678 |
| Elex Europe S.A. | 110642 | Sired S.A. | 110670 |
| EUFIGEST, Société d'Administration des O.P.C. constitués à l'initiative des caisses d'épargne européennes | 110678 | Sovitec Group S.A. | 110644 |
| Fidugest S.A. | 110684 | SPV 2 S.à r.l. | 110671 |
| Future Invest Holding S.A. | 110678 | Tanzanite S.à r.l. | 110657 |
| GARAGE Albert PAULY-LOSCH S.à r.l. | 110658 | Tarinech S.à r.l. | 110657 |
| Glassbeads S.à r.l. | 110644 | The John Hardy Group International S.à r.l. | 110665 |
| Intels Group S.A. | 110644 | Tonic S.A. | 110664 |
| InterShip Maritime S.A. | 110679 | Tonic S.A. | 110669 |
| LuxCo 50 S.à r.l. | 110684 | Tonic S.A. | 110669 |
| | | TRG GOF Holdings V S.à r.l. | 110657 |
| | | TRG SOF Holdings IV S.à r.l. | 110657 |
| | | W2005/2007 Andreyev S.à r.l. | 110644 |

Elex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 22.198.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le Mandataire

Référence de publication: 2007110320/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05198. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Cadel Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 102.483.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2007110340/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02390. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A. en abrégé C.M.L., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 25.179.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007110341/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02398. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Avonla Korea I Holdings (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 90.137.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.
FIRST TRUST, Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2007110292/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05266. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

19 B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 40.062.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2007110355/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02332. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Alma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.191.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007110356/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02333. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Amoxi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 100.697.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007110357/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02334. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Real Estate Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 44.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.
REAL ESTATE ASSOCIATES S.A.
Signature

Référence de publication: 2007110396/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05761. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Glassbeads S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 100.571.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110379/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03997. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Sovitec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 101.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110380/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03018. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Intels Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 17, Gappenhiehl.
R.C.S. Luxembourg B 89.700.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110381/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03031. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

W2005/2007 Andreyev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 131.526.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EMPLOYEE FUND 2005 (DELAWARE) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3931912, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH STREET EMPLOYEE FUNDS 2005 GP, L.L.C., here represented by Mr Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. W2007 FINANCE SUB L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wil-

mington, Delaware 19801, USA, here represented by Mr Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3889819, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH INTERNATIONAL ADVISORS, L.L.C. 2005, here represented by Mr Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. W2007 PARALLEL ANDREYEV S.à r.l, a société à responsabilité limitée established under the laws of Luxembourg having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Mr Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declared to form:

Title I. Object- Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is W2005/2007 ANDREYEV S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at 20,000.- USD (twenty thousand us dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares, each with a nominal value of 0.01 USD (one cent us dollar) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound-by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.-USD), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare-to subscribe the capital as follows:

| | Shares |
|---|------------------|
| WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EMPLOYEE FUND 2005 (DELAWARE) LIMITED PARTNER-SHIP | 89,079 |
| W2007 FINANCE SUB L.L.C. | 968,386 |
| WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005 | 910,921 |
| W2007 PARALLEL ANDREYEV S.à.r.l. | 31,614 |
| Total: two million | <u>2,000,000</u> |

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 20,000.- USD (twenty thousand us dollars) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Valuation and costs

For registration purposes, the present capital is valued at 14,568.- €.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,800.- €.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Mr. Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

2. Mr. Gerard Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands, on 29 August 1966, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

3. Mr. Paul Obey, Executive Director Goldman Sachs, born in Bexley, United Kingdom, on 5 March 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, United Kingdom;

4. Mr. Christophe Cahuzac, born in Saint-Mard, Belgium, on 26 October 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9 - 11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EMPLOYEE FUND 2005 (DELAWARE) LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 3931912 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH STREET EMPLOYEE FUNDS 2005 GP, L.L.C., ici représenté par Mr Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. W2007 FINANCE SUB L.L.C., une limited liability company constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4349880 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, ici représentée par Mr Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

3. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 3889819 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH INTERNATIONAL ADVISORS, L.L.C. 2005, ici représenté par Mr Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

4. W2007 PARALLEL ANDREYEV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Mr Hassane Diabate, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est W2005/2007 ANDREYEV S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 20.000,- us dollars (vingt mille us dollars) divisé en 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 us dollar (un centime de dollar us) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000,- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000,- USD), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale, annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

| | Parts sociales |
|--|-------------------|
| WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EMPLOYEE FUND 2005 (DELAWARE) LIMITED PARTNERSHIP | 89.079 |
| W2007 FINANCE SUB L.L.C. | 968.386 |
| WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005 | 910.921 |
| W2007 PARALLEL ANDREYEV S.à.r.l. | 31.614 |
| Total: deux millions | 2.000.000 |

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 20.000,- USD (vingt mille us dollars) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est évalué à 14.568,- €.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. M. Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

2. M. Gerardus Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

3. M. Paul Obey, Executive Director Goldman Sachs, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, Royaume-Uni;

4. M. Christophe Cahuzac, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- 3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand - Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007. LAC/2007/22379. — Reçu 145,68 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007110090/212/395.

(070125697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pfizer Precision Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.105.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

C. Plantegenet.

Référence de publication: 2007110382/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05677. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

A.M.D.C. S.à.r.l., Atelier Métallique DOSTERT Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, rue de Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 27.679.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110383/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04627. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Lux-Investigations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 30C.
R.C.S. Luxembourg B 92.903.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110384/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04650. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Ayder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16, Soibelwee.
R.C.S. Luxembourg B 131.541.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Joachim Junk, Hochbautechniker und Maurermeister, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Altfortweilerstrasse 10.
- 2.- Herr Peter Junk, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54450 Freudenburg, Neustrasse 11.
- 3.- Herr Heinz Junk, Maschinenbauer, wohnhaft in D-54450 Freudenburg, Neustrasse 9.
- 4.- Herr Robert Junk, Hochbautechniker, wohnhaft in D-54450 Freudenburg, Saarburgerstrasse 4.

Die Kompargenten sub 2,3 + 4) sind hier vertreten durch Herrn Joachim Junk, vorgeannt, aufgrund von drei Vollmachten unter Privatschrift vom 6. September 2007,

welche Vollmachten, von dem Kompargenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Kompargenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

1. Firma. Sitz. Zweck. Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung AYDER S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Moutfort.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegen stehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre Luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Die Geschäftsführer, beziehungsweise die zur Geschäftsführung der Gesellschaft zeitweilig Befugten, können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend euro (€ 31.000,-) und ist eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn euro (€ 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer außergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern. Auch Nicht-Gesellschafter können dem Verwaltungsrat angehören.

Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnissen zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate übertragen werden, welcher deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist.

Dritten gegenüber ist die Gesellschaft in allen Fällen durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, verpflichtet.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. Generalversammlung

Art. 13. Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Art. 15. Falls sämtliche Gesellschafter das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V. Auflösung. Liquidation. Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen. Bei Auflösung der Gesellschaft werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten die ein hundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

| | |
|---|-----|
| 1.- Herr Peter Junk, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54450 Freudenburg, Neustrasse 11, fünfunddreissig Aktien | 35 |
| | |
| 2.- Herr Joachim Junk, Hochbautechniker und Maurermeister, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Altfortweilerstrasse 10, fünfunddreissig Aktien | 35 |
| | |
| 3.- Herr Heinz Junk, Maschinenbauer, wohnhaft in D-54450 Freudenburg, Neustrasse 9, fünfzehn Aktien | 15 |
| | |
| 4.- Herr Robert Junk, Hochbautechniker, wohnhaft in D-54450 Freudenburg, Saarburgerstrasse 4, fünfzehn Aktien | 15 |
| | |
| Total: ein hundert Aktien | 100 |

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissig tausend euro (€ 31.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
 - a) Herr Joachim Junk, Hochbautechniker und Maurermeister, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Altfortweilerstrasse 10.
 - b) Herr Peter Junk, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54450 Freudenburg, Neustrasse 11.
 - c) Herr Robert Junk, Hochbautechniker, wohnhaft in D-54450 Freudenburg, Saarburgerstrasse 4.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die anonyme Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5335 Moutfort, 16, Soibelwee.

6.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten an eines oder mehrere seiner Mitglieder zu übertragen.

7.- Die Generalversammlung beschliesst Herrn Joachim Junk, vorbenannt, zum delegierten Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten.

Worüber Urkunde Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Junk, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 septembre 2007. Relation: ECH/2007/1056. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 18. September 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007110119/201/180.

(070125861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

B & B Bepuvo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 62.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007110385/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03618. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Reinbro Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 86.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007110386/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03615. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Amerifoods, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 67.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007110387/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03612. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Partnair Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.314.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTNAIR LUXEMBOURG S.A.

LOUV S.à r.l. / FINDI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007110399/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04822. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

TRG SOF Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.012.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.206.

Les comptes annuels du 2 mai 2006 au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

D. van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2007110400/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03636. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

TRG GOF Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.012.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.205.

Les comptes annuels du 2 mai 2006 au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

D. van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2007110401/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03638. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Tanzanite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007110402/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04055. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Tarinech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007110403/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04411. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

GARAGE Albert PAULY-LOSCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.191.

L'an deux mille sept, le sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Viviane Muller, commerçante, veuve de Monsieur Raymond Pauly, née le 22 octobre 1937 à Larochette, demeurant à L-7321 Steinsel, 8, rue des Fraises.
- 2) Madame Marie-Angèle Pauly, employée privée, épouse de Monsieur Robert Goerens, née le 22 novembre 1938 à Diekirch, demeurant à L-1420 Luxembourg, 294, avenue Gaston Diederich.
- 3) INTERPAGOS s.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 40, rue de Bragance, ici représentée par son gérant unique Monsieur Guy Pauly, agent général d'assurances, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.
- 4) Monsieur Claude Pauly, employé privé, né le 24 mars 1963 à Steinsel, demeurant à L-7346 Steinsel, 21, an den Bongerten.
- 5) Mademoiselle Monique Goerens, employée privée, née le 23 septembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-8077 Bertrange, 2, Impasse Quatre-Saisons.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, en leurs qualités de seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée GARAGE ALBERT PAULY-LOSCH S.à r.l., avec son siège social à Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Mersch, en date du 1^{er} janvier 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 13 février 1984 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 5 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1350 du 18 septembre 2002;

ont déclaré se réunir en assemblée générale extra-ordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués.

Exposé préalable

Préalablement à la tenue de l'assemblée générale, les associés, prénommés et représentés comme dit-est, ont exposé ce qui suit:

Que les parts sociales d'une valeur nominale de 268,- euros de la société à responsabilité limitée GARAGE ALBERT PAULY-LOSCH S.à r.l. étaient détenues à concurrence de:

| | |
|--|----------------------------------|
| 563 parts sociales | par Monsieur Raymond Pauly |
| 563 parts sociales | par Madame Marie-Angèle Pauly |
| 750 parts sociales | par INTERPAGOS s.à r.l. |
| 187 parts sociales | par Monsieur Claude Pauly |
| 187 parts sociales | par Mademoiselle Monique Goerens |
| 2.250 parts sociales au total. | |

Que Monsieur Raymond Pauly, en son vivant employé privé e.r., ayant demeuré en dernier lieu à Steinsel, est décédé ab intestat à Luxembourg en date du 18 janvier 2007. Que suivant contrat de mariage reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 15 février 1993, les époux Raymond Pauly-Viviane Muller avaient adopté le régime de la communauté universelle des biens, de sorte que les 563 parts sociales de GARAGE ALBERT PAULY-LOSCH s.à r.l., ayant appartenu à Monsieur Raymond Pauly, sont échues entièrement à son épouse survivante, Madame Viviane Muller, prénommée.

Qu'il résulte de ce qui précède, que les 2.250 parts sociales d'une valeur nominale de 268,- euros de la société à responsabilité limitée GARAGE ALBERT PAULY-LOSCH s.à r.l. appartiennent dès lors actuellement à concurrence de:

| | |
|--|----------------------------------|
| 563 parts sociales | par Madame Viviane Muller-Pauly |
| 563 parts sociales | par Madame Marie-Angèle Pauly |
| 750 parts sociales | par INTERPAGOS s.à r.l. |
| 187 parts sociales | par Monsieur Claude Pauly |
| 187 parts sociales | par Mademoiselle Monique Goerens |
| 2.250 parts sociales au total. | |

Cessions de parts

1) Ceci étant exposé, Madame Viviane Muller-Pauly, veuve du sieur Raymond Pauly, prénommée, a déclaré par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à son fils unique, Monsieur Claude Pauly, prénommé, les 563 parts sociales qu'elle détient comme décrit ci-avant.

Il est expressément constaté que la présente cession de parts a eu lieu à titre gratuit.

Le cessionnaire déclare expressément accepter cette cession de parts.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, la cédante met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

2) INTERPAGOS s.à r.l., précitée et représentée comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Pascal Pauly, employé privé, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Ledenberg, né le 28 février 1983 à Luxembourg, ici présent et ce acceptant, vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de 268,- euros.

La cession de parts a lieu au prix global de six mille sept cents euros (6.700,- EUR), montant que la cédante déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, la cédante met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, présents ou représentés comme dit est, se réunissent en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés déclarent donner leur accord aux prédites cessions de parts sociales.

Ensuite, la gérante, Mademoiselle Monique Goerens, prénommée, déclare accepter les cessions de parts sus-mentionnées au nom et pour compte de la société et dispenser les cédants de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, les associés décident de modifier le 3^e alinéa de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. 3^e alinéa.** Les deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|----------------------------------|
| 563 parts sociales | par Madame Marie-Angèle Pauly |
| 725 parts sociales | par INTERPAGOS s.à r.l. |
| 750 parts sociales | par Monsieur Claude Pauly |
| 187 parts sociales | par Mademoiselle Monique Goerens |
| 25 parts sociales | par Monsieur Pascal Pauly |
| deux mille deux cents cinquante (2.250) parts sociales. | |

Troisième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Claude Pauly, prénommé, gérant administratif de la société.

La société sera dorénavant gérée par:

Gérante technique:

Madame Monique Goerens

Gérants administratifs:

Madame Marie-Angèle Pauly

Monsieur Claude Pauly.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et d'un gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Muller, M.-A. Pauly, G. Pauly, C. Pauly, M. Goerens, P. Pauly, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, LAC/2007/22386. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007110173/220/111.

(070125982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Damolu Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.953.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007110342/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02405. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

BDM Technologies Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007110389/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03602. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ACDSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.502.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Philippe Marchal, juriste, demeurant 65, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;
2. Mme Karine Bicard, juriste, demeurant 65, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Philippe Marchal, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ACDSI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ainsi que la réalisation par voie de vente ou d'échange, de tous titres, actions, obligations, et billets à ordre et autres garanties de tous genre, ainsi que l'administration et la gestion de leurs portefeuilles.

La société pourra notamment participer à la création et/ou au développement dans toutes entreprises commerciales, industrielles et financières et pourra accorder à ces dernières son aide par voie de prêt, garanties ou par d'autres voies.

La société pourra emprunter tous titres et actions. En général, elle pourra contrôler et réaliser toutes opérations qui s'avéreront nécessaires à l'accomplissement de son objet social sans pour autant être soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés à participation financière.

La société pourra agir en tant que consultant dans les domaines de l'informatique, de l'automatisme, de l'électricité de l'audit, du conseil et dans les systèmes d'informations tant au Luxembourg que dans le reste du monde.

Elle pourra procéder à la gestion, à l'exploitation de logiciels et de progiciels et notamment à la formation des utilisateurs et à l'installation de ces logiciels, au développement de base de données informatiques tant au Luxembourg que dans le reste du monde.

Elle pourra également procéder à l'achat et à la vente de tout matériel électrique et informatique tant au Luxembourg que dans le reste du monde.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

La société a un capital autorisé d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. Le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital de la société au montant total du capital autorisé en tout ou en partie et en temps qu'il appartiendra tel qu'il le déterminera et à accepter les souscriptions pour de telles actions endéans la période déterminée par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être élargies suivant résolution des actionnaires en assemblée générale.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 17 mars de chaque année à 14.00 heures et ce pour la première fois en 2008. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2007.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1. Karine Bicard, préqualifiée, trois cent dix actions, | 310 |
| 2. Philippe Marchal, préqualifié, dix actions | 10 |
| Total: trois cent vingt | 320 |

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:

a) Madame Karine Bicard, juriste, née à Metz (France) le 8 mai 1969, demeurant professionnellement au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;

b) Monsieur Philippe Marchal, juriste, né à Metz (France) le 13 mai 1970, demeurant professionnellement au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;

c) Monsieur Eric Paillard, employé, né à Gravelines (France) le 5 novembre 1964, demeurant professionnellement 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:

AUDEX S.à r.l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.276.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Marchal, K. Bicard, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, LAC/2007/24788. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007110053/5770/159.

(070125316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Eleonora Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.106.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 juillet 1989, acte publié au Mémorial C n° 370 du 13 décembre 1989. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à la conversion du capital social en Euros par acte sous seing privé en date du 27 juin 2000, dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n° 859 du 24 novembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ELEONORA S.A.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007110408/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04120. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Tonic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.413.

—
Constituée suivant acte notarié en date du 22 avril 1983, publié au Mémorial C n ° 147 du 8 juin 1983 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2004, acte publié au Mémorial C n ° 1158 du 16 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *TONIC S.A.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007110410/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04093. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

PCM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.212.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C n ° 599 du 21 juin 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PCM HOLDING S.à r.l.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007110409/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04106. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Operations Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.412.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour OPERATIONS TECHNOLOGIES S.A.

P. Toussaint

Administrateur

Référence de publication: 2007110407/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04118. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

The John Hardy Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 131.559.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

Ont comparu:

1.- THE JOHN HARDY GROUP INC, ayant son siège social à 30342 Atlanta, GA, The Centre Building, 5180 Roswell Road NW, USA, (R.C.S. Atlanta N ° 25-1716233) and

2.- La société THE SQUARE GROUP S.A., ayant son siège social au 3, place Dargent à L-1413 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg N ° B 86.737)

tous deux ici représentés par Monsieur Celso Gomes, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé datée du 27 août 2007.

Les prédictes procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le/la mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par ces statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités de coordination et de gestion de projets relatifs à des immeubles et ensembles industriels, dans le domaine public et privé, ainsi que toutes prestations de services de direction de projet et de développement s'y rattachant directement ou indirectement.

La société pourra s'intéresser par tous moyens et notamment par voie d'achat, location, apport, prise de participation, fusion ou alliance, à toute autre société ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de THE JOHN HARDY GROUP INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de la manière prévue dans la convention des associés de la Société ou, en l'absence d'une telle convention

d'associés, elles ne peuvent être cédées que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés à la majorité des voix d'au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quel que motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés.

Pour engager et représenter valablement la société la signature du gérant technique est requise.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la convention d'associés de la société, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la convention d'associés de la société, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent dans les deux mois un inventaire et des états financiers établissant les valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et des états financiers.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de mars à 11.00 heures chaque année.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, ou dans la convention d'associés susmentionnée, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les cent (100) parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| THE JOHN HARDY GROUP, prénommée, cinquante parts | 50 |
| THE SQUARE GROUP S.A., prénommée, cinquante parts | 50 |
| Total: cents parts | 100 |

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- EUR.

Décisions des associés

Ensuite les associées, représentées comme ci-avant, ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude Amar, architecte, né à Paris (F), le 2 mars 1953 demeurant à F-75116 Paris, 9, rue Adolphe Yvon, gérant technique

Monsieur John Hardy, architecte, né à Illinois (Etats-Unis), le 15 septembre 1950 demeurant à USA 30350 Atlanta, 7940 Saddle' Ridge Drive, gérant administratif.

Dans le cadre de la gestion journalière la société est engagée et représentée vis-à-vis de tiers par la signature individuelle du gérant technique.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

Dont acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of August.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

1.- THE JOHN HARDY GROUP INC, having its registered office in 30342 Atlanta, GA, The Centre Building, 5180 Roswell Road NW, USA, (R.C.S. Atlanta N ° 25-1716233) and

2.- The company THE SQUARE GROUP S.A., having its registered office at 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg N ° B 86.737)

both here represented by Mr Celso Gomes, accountant, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy dated on August 27th 2007.

The prementioned proxies initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as foresaid, announced the formation as follows of a limited company (société à responsabilité limitée):

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become shareholders in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the company will be all activities of co-ordination and management of the projects in connection with buildings and industries in the public and private sector, as well as all rendering of services of direction of projects and of development which are related directly or indirectly to such activities.

The company can take interests by all means and in particular by way of purchase, lease, contribution, acquisition of stocks, fusion or alliance in any other company having a similar or complementary object to his object or likely to support it.

The company may in general carry out any industrial, commercial, financial operations related to all movable on real estate property, which is related directly or indirectly to its corporate object, or likely to facilitate its realization.

Art. 3. The company is formed for an unlimited period.

Art. 4. The name of the private limited company is THE JOHN HARDY GROUP INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by hundred (100) shares of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between shareholders. They may only be disposed of to new shareholders in the manner described in the Company's Shareholder Agreement or, in the absence of such shareholder

Agreement, the shares may be disposed of following the passing of a resolution of the shareholders in general meeting, with a majority vote amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily shareholders, appointed by the shareholders.

To represent and engage validly the company the signature of the technical manager is required.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Unless otherwise provided herein or in the Company's shareholder Agreement, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. Unless otherwise provided herein or in the Company's Shareholder Agreement, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of shareholders representing three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The fiscal year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare within a two month period an inventory and the financial statements setting forth of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each shareholder may inspect the above inventory and financial statements at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation, represent the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be used freely by the shareholders.

The annual general meeting will be held each year on the second Monday of March on 11.00. a.m.

Art. 20. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or no, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specified provision is made in the articles or in the shareholders agreement above mentioned.

Statement

he undersigned notary states that the specified conditions of article 183 of company act law on Commercial Companies of September, 18th, 1933 are satisfied.

Transitory Disposition

The first fiscal year commences this day and ends on the December 31st, 2007.

Subscription and payment

The one hundred (100) shares are subscribed as follows:

| | |
|---|-----|
| 1.- THE JOHN HARDY GROUP, INC, prenamed, fifty shares | 50 |
| 2.- THE SQUARE GROUP S.A., fifty shares | 50 |
| Total: one hundred shares | 100 |

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the Shareholders

Then the Shareholders, represented as foresaid, have taken the following decisions:

1) There are appointed as managers of the company for an undetermined period:

Mr Claude Amar, architect, born in Paris (F) on March 2nd, 1953, residing in F-75116 Paris, 9, rue Adolphe Yvon, technical manager

Monsieur John Hardy, architect, born in Illinois (USA) on September 15th, 1950 residing in USA 30350 Atlanta, 7940 Saddle Ridge Drive, administrative manager.

For daily management the company shall be bound and represented towards third parties by the sole signature of the technical manager.

2) The registered office is established in L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Eich, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Gomes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, Relation: LAC/2007/24981. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007110022/206/215.

(070126047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Tonic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.413.

Constituée suivant acte notarié en date du 22 avril 1983, publié au Mémorial C n ° 147 du 8 juin 1983 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2004, acte publié au Mémorial C n ° 1158 du 16 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TONIC S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007110411/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04097. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Tonic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.413.

Constituée suivant acte notarié en date du 22 avril 1983, publié au Mémorial C n ° 147 du 8 juin 1983 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2004, acte publié au Mémorial C n ° 1158 du 16 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TONIC S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007110412/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04102. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Sired S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.217.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 août 1998, acte publié au Mémorial C n^o 840 du 18 novembre 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 27 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n^o 965 du 25 juin 2002

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIREN S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007110413/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04089. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Montclair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.306.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2007110468/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02509. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Mayence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.049.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2007110467/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02505. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Meta Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 74.458.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007110469/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02506. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

SPV 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 130.271.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six juin

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COLONY LUXEMBOURG S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

Ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SPV 2 S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute société ou entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et droits, les mettre en valeur, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, contracter des emprunts ou obtenir toute forme de crédit, délivrer à cet égard toutes garanties pour couvrir ses obligations et accorder à ses filiales ou toutes sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou encore à toutes sociétés qui seraient associés de la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3 La Société pourra aussi réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille huit cents Euros (12.800,- €) représenté par douze mille huit cents (12.800) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de un Euro (1,- €). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre III. Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du gérant. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation de la société. La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et mandataires du gérant.

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.3 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales.

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités.

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI. Liquidation

17. Causes de dissolution.

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

COLONY LUXEMBOURG S.à r.l. 12.800 Parts Sociales

Total: douze mille huit cents Parts Sociales 12.800 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille huit cents Euros (12.800,- €) correspondant à un capital de douze mille huit cents Euros (12.800,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., susmentionnée

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COLONY LUXEMBOURG S.à r.l. a société à responsabilité limitée société, having its head office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

here represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 22 June 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name of SPV 2 S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however

not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the administration, the management, the control and the development of those participating interests.

3.2 In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any company or enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option or in any other way, any securities and rights, to borrow or to obtain any form of credit facility, to give guarantees in order to secure its obligations and to grant to its subsidiaries or any other company in which the Company has a direct or indirect interest or any company being a shareholder of the Company any assistance, loans, advances or guarantees.

3.3 The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial transactions, any transactions in respect of real estate or moveable property, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object, without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand eight hundred Euro (€ 12,800.-) represented by twelve thousand eight hundred (12.800) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one Euro (€ 1.-). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

Chapter III. Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the manager. In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the company. The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and agent of the managers.

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter IV. General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings.

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities.

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI. Liquidation

17. **Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

| | |
|---|---------------|
| COLONY LUXEMBOURG S.à r.l. | 12,800 Shares |
| Total: twelve thousand eight hundred Shares | 12,800 Shares |

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand eight hundred Euro (€ 12,800.-) corresponding to a share capital of twelve thousand eight hundred Euros (€ 12,800.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG S.à r.l., as mentioned above.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16122. — Reçu 128 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007110497/211/352.

(070105143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

ND Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.249.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007110470/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02511. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

PKB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.410.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007110473/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02522. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Research & Development International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.823.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007110474/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02525. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

EUFIGEST, Société d'Administration des O.P.C. constitués à l'initiative des caisses d'épargne européennes, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.641.

Le bilan de clôture de liquidation au 25 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUFIGEST - Société d'Administration des O.P.C. constitués à l'initiative des caisses d'épargne européennes

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007110454/1122/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08735. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Future Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.499.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007110455/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02461. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

InterShip Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 131.501.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventeenth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) NOKIA HOLDINGS S.A., R.C. Belize N ° 22258, a company established and having its registered office at Jasmine Court 35A Regent Street P.O. Box 1777, Belize City, Belize;

2) HAMMOND FINANCIAL CORP., R.C. B.V.I. N ° 474883, a company established and having its registered office at Pasea Estate, P.O. Box 958, Road Town Tortola, British Virgin Islands.

Both here represented by Ms Nathalie Clercx, company director, with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L- 2324 Luxembourg, by virtue of two proxies given in Luxembourg, on August 16, 2007. Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of InterShip MARITIME S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty two thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, being Directors of class A and B, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is bound either by the sole signature of a class A director or by the joint signatures of two class B Directors.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Wednesday in the month of May at ten a.m..

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.
- 2) The first annual General Meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

| | |
|--|-----|
| 1) NOKIA HOLDINGS S.A. prenamed, One hundred fifty five | 155 |
| 2) HAMMOND FINANCIAL CORP., prenamed, One hundred fifty five | 155 |
| Total: three hundred and ten | 310 |

All these shares have been fully paid up in cash so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three (3) and that of the Auditors at one (1).
- 2) The following has been appointed class A Director:

Mr Miguel Muñoz, company director, born on February 5, 1958 at Puertollano (Spain), with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

The following have been appointed class B Directors:

- Mr Alain Balanzategui, company director, born on September 17, 1969 in Petange, with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
- Mrs Nathalie Clercx, company director, born on October 21, 1979 at Liège (Belgium) with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg

- 3) The following is appointed Auditor:

Mr Henri Vanherberghen, «ingenieur commercial et comptable agréé», born on May 15, 1941 in Uccle, Belgium, residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brussels, Belgium.

- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2013.

- 5) The Company shall have its registered office at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appears, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) NOKIA HOLDINGS S.A., R.C. Belize N ° 22258, une société établie et ayant son siège social à Jasmine Court 35A Regent Street P.O. Box 1777, Belize City, Belize;

2) HAMMOND FINANCIAL CORP., R.C. B.V.I. N ° 474883, une société établie et ayant son siège social à Pasea Estate, P.O. Box 958, Road Town Tortola, British Virgin Islands.

Toutes les deux ici représentées par Mademoiselle Nathalie Clercx, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 16 août 2007.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de InterShip MARITIME S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toute fois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, administrateurs de classe A et B, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, précède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle d'un administrateur de classe A soit par la signature conjointe de deux administrateurs de classe B.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi de mai à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du modifiée 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|---|------------|
| 1) NOKIA HOLDINGS S.A., préqualifiée, Cents cinquante-cinq | 155 |
| 2) HAMMOND FINANCIAL CORP., préqualifié, Cents cinquante-cinq | 155 |
| Total: trois cents dix actions | <u>310</u> |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Est appelé à la fonction d'administrateur de classe A:

Monsieur Miguel Muñoz, administrateur de sociétés, né le 5 février 1958 à Puertollano (Espagne), avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

Sont appelés aux fonctions d'administrateur de classe B:

- Monsieur Alain Balanzategui, administrateur de sociétés, né le 17 septembre 1969 à Pétange, avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

- Mademoiselle Nathalie Clercx, administrateur de sociétés, née le 21 octobre, 1979 à Liège (Belgique) avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, né le 15 mai 1941 à Uccle (Belgique) demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

- 5) Le siège de la société est fixé au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Clercx, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, LAC/2007/23815. — Reçu 310 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007110055/5770/271.

(070125315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Fidugest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 10.744.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

Référence de publication: 2007110312/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05189. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

LuxCo 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.540.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the tenth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Mrs Sophie Theisen, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, dated August 8, 2007.

Said proxy, signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 50 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Sophie Theisen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 août 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 50 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22849. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007110120/220/229.

(070125860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Mast Enterprises Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 63.203.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48472 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007111228/211/11.

(070126433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.
